

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT		X	
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ		X	
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14.11.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 20 novembre 2024 a été transmis le 14 novembre 2024 (faute quorum), ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 20 novembre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Christian MOUNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241120-DELIB89-DE
Date de transmission : 21/11/2024
Date de réception, préfecture : 21/11/2024



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241120-DELIB89-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

FINANCES

**Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) Les Grillons
Décision modificative n°3**

Monsieur le Président indique que les résultats anticipés pour l'exercice 2024 nécessitent une modification des ouvertures de crédits budgétaires.

Il indique que des dépenses supplémentaires interviennent :

- Les charges de personnel
- Les fournitures : protections pour incontinents et hôtelières
- Les prestations : examens de biologie, préparation des médicaments, blanchisserie

Ces dépenses sont partiellement compensées par :

- Une diminution des dépenses de formation
- Des subventions complémentaires (ajustement de la subvention d'équilibre ; subvention Répit 3 A)
- Des régularisations de charges constatées d'avances.

Il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	
606261 – Protections, produits absorbants	+9 000.00 €
606268 – Fournitures hôtelières	-9 000.00 €
61111 – Examens de biologie	+9 000.00 €
61118 – Autres	+20 000.00 €
6281 – Prestations de blanchissage à l'extérieur	+ 6 000.00 €
TOTAL GROUPE 1	+35 000.00 €
64111 – Rémunération principale	+60 000.00 €
TOTAL GROUPE 2	+60 000.00 €
6184 – Concours divers (Cotisations...)	-10 000.00 €
TOTAL GROUPE 3	-10 000.00 €
TOTAL DEPENSES	+85 000.00 €
RECETTES	
735311 – Tarifs journaliers relatifs au socle de prestation	+14 000.00 €
TOTAL GROUPE 1	+14 000.00 €
7488 – Autres	+42 000.00 €
TOTAL GROUPE 2	+42 000.00 €

7718 – Autres	+14 000.00 €
TOTAL GROUPE 3	+14 000.00 €
TOTAL RECETTES	+70 000.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 20 novembre 2024

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 7
- Présents et représentés : 7
- Votants : 7
- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le Président,
Renau BERETTI

Le secrétaire de séance,
Christian MOUNIER



Acte à classer

DELIB94

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-11-21T16-06-19.00 (MI257077698)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20241120-DELIB94-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : EPRD Les Grillons - Décision modificative n.3

Date de décision : 20/11/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Décisions modificatives

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 6 **Multicanal :** Non
DELIB FIN EPRD Grillons DM3.PDF

Pièces jointes :

[Page de garde CA
20112024.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/11/24 à 16:06

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Transmis

Date 21/11/24 à 16:06

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Accusé de réception

Date 21/11/24 à 16:12